

Réflexions suite à un accident de canyoning en Haute-Savoie

Mise à jour : le 22 août 2007

Cet accident a été très médiatisé. En ce creux de l'été 2007 dans l'actualité politique française, toutes les chaînes TV nationales et principales radios d'information en ont largement parlé.

Voici les informations contradictoires qui ont circulé les 2 premiers jours :

Accident de canyoning en Haute-Savoie : 2 morts dont un enfant (source <http://www.europe1.fr>)

lundi 13 août 2007 17h57

Deux personnes, un enfant de 12 ans qui participait à une colonie de vacances et son moniteur, sont mortes noyées dimanche matin dans un grave accident de canyoning à Magland en Haute-Savoie. Une autre monitrice est très gravement blessée. Une cellule psychologique a été mise en place pour accueillir les autres enfants de la colonie, tous originaires de Choisy-le-Roi, dans le Val de Marne.

Un enfant de 12 ans et un animateur diplômé sont morts noyés dimanche matin, vers 10h00, dans un accident de canyoning à Magland, en Haute-Savoie, entre les communes de Cluses et Morillon. Le drame a eu lieu au canyon Balme, dans le ruisseau des Rots. Selon Serge Hulot, le maire-adjoint de Choisy-le-Roi (Val de Marne), la municipalité qui avait organisé la colonie de vacances, le moniteur "diplômé montagne et canyoning" encadrait un groupe de sept enfants, accompagné d'une monitrice de la colonie de vacances. "Pour une raison inconnue, dans des conditions qui respectaient les règles de sécurité liées à ce genre de pratique, et dans des conditions climatiques - à ma connaissance - tout à fait correctes, un enfant s'est trouvé en difficulté", explique Serge Hulot.

Selon les tout premiers éléments de l'enquête, la petite victime était à l'eau alors que les autres enfants étaient encore sur la rive. Le garçon de 12 ans, originaire d'Epinaux-sur-Seine, aurait passé un premier toboggan avant d'être emporté par le courant, sans raison apparente. "La monitrice et l'accompagnateur canyoning lui ont alors porté secours. Et les trois ont disparu", ajoute Serge Hulot. Le moniteur, âgé de 39 ans et originaire lui aussi de Choisy-le-Roi, a emporté par le courant. D'après les gendarmes, le courant devait être très fort au moment du drame, en raison des fortes pluies de ces derniers jours. La monitrice, âgée de 24 ans, a, elle, été retrouvée vivante, mais "dans un état très grave". Elle se trouve en réanimation à l'hôpital d'Annecy. Ce sont les six autres enfants qui attendaient de se mettre à l'eau qui ont donné l'alerte.

"C'est un drame pour nous, et pour les familles. Je dis "les familles" parce qu'il y avait des cousins et cousines dans le groupe", ajoute le maire-adjoint. Une cellule psychologique a été mise en place pour accompagner la cinquantaine d'enfants de la colonie de vacances. Ils ont été rejoints, sur place, par le maire de Choisy-le-Roi, Daniel Davisse, qui passait ses vacances dans la région. Une cellule psychologique a été mise en place pour accueillir l'ensemble de la colonie qui compte une cinquantaine d'enfants.

Le canyoning est un sport d'eau qui se pratique en rivière. Il s'agit de descendre des cours d'eau rapides de montagne, en se jouant du relief des rochers. Une combinaison hypothermique et des protections, notamment un casque, sont nécessaires pour pratiquer cette activité.

Benjamin Vincent

"Il faudra déterminer les fautes éventuelles du moniteur"

NOUVELOBS.COM | 13.08.2007 | 16:33

Quelles sont les règles pour les conditions d'encadrement des activités en haute montagne [ndlr : dans l'accident de Magland, en Haute-Savoie, ils étaient deux moniteurs pour sept enfants] ?

- Il y a une règle pour tout ce qui relève de l'activité physique dans le cadre d'un camp de vacances ou d'un groupe de jeunes: c'est un moniteur diplômé pour douze enfants. Pour toutes les activités de type canyoning ou rafting, des activités sujettes à une appréciation des risques un peu plus élevée, la réglementation abaisse le seuil à un moniteur pour huit personnes.

Dans le cas de l'accident de Magland, ils étaient deux pour sept, un professionnel avec un diplôme d'Etat et un accompagnateur, ce qui paraît, à priori, tout à fait raisonnable.

Il existe par ailleurs une jurisprudence qui complète cette réglementation. Elle précise que, pour des activités à risques, quel que soit l'âge du public, nous devons mettre en place un encadrement capable d'assurer une surveillance sur trois niveaux. D'abord une surveillance constante, ensuite une surveillance rapprochée, c'est-à-dire aller au contact du groupe d'enfants dans une logique de présence active. Le troisième critère relève de la vigilance. Ce que l'on explique en formation, c'est que le moniteur doit pouvoir prévenir l'accident, intervenir avant qu'il ne se produise. Si l'accident a lieu, la priorité c'est alors de sécuriser le groupe afin d'éviter le sur-accident.

Précisément, les deux moniteurs de Magland ne manquaient-ils pas un peu d'expérience pour ne pas constater que le volume d'eau et le courant étaient trop importants ? Ne devaient-ils pas se jeter à l'eau avant d'y envoyer un enfant ?

- Dans toutes nos formations, quel que soit le niveau, nous mettons en avant un seul message : la sécurité prime sur l'aspect pédagogique. Par définition, je ne jette pas la pierre aux professionnels, je laisse l'enquête déterminer si les moniteurs ont commis une faute. Depuis quatre ou cinq ans, nous faisons énormément d'efforts pour que la sécurité soit l'unique priorité. A tel point que le ministère de la Jeunesse et des Sports a rappelé récemment que le rôle éducatif doit quand même être présenté dans le cadre de la formation.

Alors est-ce que le moniteur a commis une faute? Et-ce qu'il y a eu un manquement à une obligation fondamentale ? L'enquête le déterminera. Je pense qu'il va y avoir une bataille d'experts pour savoir si le moniteur a commis une faute en envoyant un enfant à l'eau avant d'y être allé lui-même. Il est évident que cela aurait dû être le cas mais, pour l'instant, nous ne savons pas si l'enfant n'a pas désobéi, ce qui est déjà arrivé, nous ne connaissons pas toutes les circonstances de l'accident. La responsabilité du moniteur ne peut être engagée tant que nous n'avons pas davantage d'éléments.

Certains drames, comme celui de Perros-Guirec, ont permis des prises de conscience très fortes sur la notion de risque. On a complètement réformé la réglementation et, aujourd'hui, on peut assurer la sécurité des enfants si on veut le faire dans le cadre imposé. Malheureusement, il y aura toujours la place pour l'erreur humaine. Tout semblait réuni pour que la sortie se passe bien, il est pour l'instant impossible de déterminer ce qu'il s'est passé dans la tête des moniteurs.

Dans le drame des Orres [ndlr : en 1998, onze personnes, dont neuf adolescents, avaient trouvé la mort après une avalanche], il se disait dans le milieu que l'accident pendait au nez du moniteur qui a été inculpé pour homicide involontaire.

S'il est avéré qu'il y a eu une faute dans l'encadrement, il faut savoir qu'une jurisprudence constante pourrait mettre en première ligne le directeur de la structure (la Compagnie de Bonneville) s'il a envoyé un moniteur sous diplômé ou inexpérimenté. Il y a déjà eu des condamnations de ce type, le responsable du centre étant considéré comme co-auteur de l'infraction car la prise de risque commence bel et bien dans le choix du moniteur envoyé. Les compétences des moniteurs de canyoning ou de rafting sont souvent très limitées, cela peut jouer.

Est-ce qu'en raison du manque à gagner éventuel, la structure d'encadrement pourrait avoir pris un risque ?

- C'est vrai que la saison de ski a été mauvaise et maintenant l'été est dégueulasse donc nous sommes peu sortis alors que la durée de la saison est déjà très limitée. Il est certain que, lorsque l'on bénéficie enfin d'une belle journée de soleil, on a envie d'y aller. Toutes ces associations ont des coûts importants à payer pour le matériel, donc...

Il y a une forte pression économique, c'est indéniable. Les prix des séjours se sont envolés à cause de la demande accrue et les gens veulent toujours plus pour leurs enfants. Il y a quinze ans, je marchais avec des gamins dans la colline, c'est tout ce qu'il y avait dans le catalogue, et cela convenait très bien aux parents. Aujourd'hui, ils leur faut des activités toujours plus extrêmes. Nous avons même une réglementation pour le tir avec arme à feu dans le cadre des centres de vacances, c'est dire!

**Propos recueillis par Nicolas Buzdugan
(le lundi 13 août 2007)**

Accident de canyoning : le moniteur aurait respecté la procédure (source <http://www.europe1.fr>)

mardi 14 août 2007 08h05

Deux personnes, un enfant de 12 ans qui participait à une colonie de vacances et son moniteur, sont mortes noyées dimanche matin dans un grave accident de canyoning à Magland, en Haute-Savoie. On sait désormais que le moniteur avait respecté la procédure : il a plongé avant les enfants, selon le parquet.

Ecouter :

Pour le président du Comité sportif canyon, qui dépend de la Fédération de la montagne et de l'escalade, les moniteurs qui pratiquent le canyoning n'ont pas de formation assez poussée pour reconnaître les mouvements de l'eau... Gildas Aubry de Maraumont répond à Emilie Denêtre.

Un enfant de 12 ans et un animateur diplômé sont morts noyés dimanche matin dans un accident de canyoning à Magland, en Haute-Savoie, entre les communes de Cluses et Morillon. Le drame a eu lieu au canyon Balme, dans le ruisseau des Rots.

Après avoir interrogé les enfants, les gendarmes y voient désormais plus clair sur les circonstances de l'accident. Selon la nouvelle version établie ce lundi, le groupe a passé un premier toboggan sans difficulté. Et c'est lors du passage d'un deuxième toboggan que le drame a eu lieu. Elias, le garçon de 12 ans, serait descendu en troisième position, derrière le moniteur et un autre enfant. Le moniteur serait ensuite remonté pour surveiller le groupe et aurait plongé en voyant Elias s'enfoncer. C'est là que lui et l'enfant se seraient noyés. La procédure de sécurité aurait donc été respectée. Reste à savoir s'il fallait maintenir la sortie ce jour-là.

En attendant, une monitrice qui a tenté de leur porter secours est grièvement blessée et son pronostic vital est "réservé". Malgré le drame, les enfants originaires de Choisy-le-Roi (Val-de-Marne) et les moniteurs de la colonie de vacances ont décidé de poursuivre leur séjour. Dimanche, ils avaient bénéficié d'un soutien psychologique.

Accident de canyoning en Haute-Savoie: deux morts, un blessé grave (source <http://www.20minutes.fr/>)



Jean-Pierre Clatot AFP | *Un des passages du canyon de Balmes près de Cluses le 13 août 2007; au lendemain du décès d'un enfant et d'un moniteur de canyoning*

Un adolescent de 12 ans et un moniteur sont morts noyés et une accompagnatrice a été grièvement blessée dans un accident relativement rare de canyoning, le premier de la saison, dimanche matin, près de Cluses, en Haute-Savoie.

Le drame s'est produit vers 10H15 au canyon Balmes, au ruisseau des Rots, sur la commune de Maglan. Le groupe de sept enfants d'une douzaine d'années, membres d'un centre de vacances de Choisy-le-Roi (Val-de-Marne), s'apprêtait à partir en expédition canyoning, assisté d'un moniteur diplômé et d'une accompagnatrice.

Le jeune Elias, qui s'était mis à l'eau le premier alors que les autres étaient encore sur la rive, "a passé le premier toboggan et a été aussitôt emportée par les flots", a expliqué le capitaine Alain Maury, du centre opérationnel de gendarmerie de Haute-Savoie.

Le moniteur, 39 ans, s'est immédiatement jeté à l'eau pour tenter de le rattraper et a été, lui aussi, emporté par le courant, a indiqué l'officier.

L'accompagnatrice de la colonie, âgée de 24 ans, a alors demandé aux enfants restés à terre d'alerter les secours avec son téléphone portable, avant de plonger à son tour sans toutefois parvenir à atteindre les deux victimes.

Huit plongeurs de la gendarmerie et des pompiers ont été dépêchés sur place.

La jeune femme a été rejointe au bord de l'eau par les pompiers et a été hospitalisée "dans un état grave" au service réanimation de l'hôpital d'Annecy, a déclaré à l'AFP le sous-préfet de Thonon, Jean-Yves Moracchini, joint par téléphone. "Le pronostic vital est réservé", a-t-il souligné.

Les corps des deux autres victimes ont été retrouvés deux heures plus tard, "coincés sous des rochers, sous l'eau", a ajouté M. Moracchini.

Il s'agit de Yannick Chassaing, moniteur diplômé de canyoning. Il "était reconnu depuis 14 ans. Il avait tous les diplômes requis", a dit à l'AFP le maire de Choisy-le-Roi, Daniel Davaisse, joint par téléphone en Haute-Savoie où il s'est rendu.

L'identité de l'adolescent, originaire d'Epinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis) n'a pas été divulguée. Il était le cousin d'un enfant de Choisy participant au séjour, selon le maire.

Le canyoning --ou descente en eau vive-- se pratique dans les torrents et rivières de montagne avec un équipement adéquat (combinaison hypothermique, casque et diverses protections).

Selon M. Moracchini, le circuit où s'est produit le drame était "un parcours d'initiation relativement facile". Toutefois, selon les gendarmes, "il a beaucoup plu ces derniers jours et il devait y avoir beaucoup de courant". "Le premier moniteur a dû se rendre compte qu'il y avait matière à s'inquiéter et c'est pour cela qu'il a plongé", selon eux.

"Ils se sont fait surprendre par le courant, puisque le moniteur lui-même a été emporté", a renchéri M. Moracchini.

Une cellule psychologique a été mise en place pour assister les enfants.

L'enquête a été confiée à la gendarmerie de Bonneville et à la brigade de gendarmerie de Cluses.

© 2007 AFP

Canyoning: les gendarmes ont établi une nouvelle version de l'accident (source <http://www.20minutes.fr/>)

Un tout autre scénario se profile dans l'enquête sur l'accident de canyoning de dimanche, en Haute-Savoie, qui a coûté la vie à un moniteur et un élève âgé de 12 ans. Le capitaine Damien Guillon, directeur de l'enquête, a indiqué lundi que, contrairement aux premiers témoignages, le moniteur s'était jeté à l'eau le premier.

Nouveaux éléments

Dans un premier temps, la gendarmerie avait indiqué qu'un enfant s'était jeté dans l'eau alors que les autres étaient encore sur la rive, qu'il avait emprunté le toboggan le premier et qu'il s'était ensuite noyé après avoir été emporté par les flots. Selon la première version, le moniteur s'était alors jeté à l'eau pour tenter de le rattraper et s'était noyé à son tour.

Le capitaine Guillon, après avoir recueilli les témoignages de tous les enfants, a déclaré lundi, au cours d'un point-presse, que les membres du groupe étaient «bien équipés» et que l'accident s'est en fait produit lors du passage d'un deuxième toboggan, le premier ayant été franchi sans encombre.

«Le petit Elias est passé en troisième position, derrière le moniteur et un autre enfant. Le moniteur est ensuite remonté sur la berge pour surveiller le groupe», a poursuivi l'officier. «C'est alors qu'il a vu l'enfant s'enfoncer dans l'eau, et ne pas remonter. Il a aussitôt plongé mais lui-même n'est pas reparu», a ajouté le capitaine qui a précisé que le moniteur disposait d'un diplôme permettant d'organiser une telle sortie.

L'accident

Un adolescent de 12 ans et un moniteur sont morts noyés et une monitrice a été grièvement blessée dans un

accident de canyoning, dimanche matin, au canyon Balmes, sur la commune de [Magland, près de de Cluses](#) (Haute-Savoie).

L'accident, révélé par Europe 1, s'est produit vers 10h15, au [ruisseau des Rots](#), alors qu'un groupe de sept enfants s'appêtait à partir en expédition canyoning, membres d'un centre de vacances de Choisy-le-Roi (Val-de-Marne), accompagnés de deux moniteurs.

Huit plongeurs et des pompiers

Huit plongeurs de la gendarmerie et des pompiers ont été dépêchés sur place et ont pu récupérer les corps des deux victimes.

Il s'agit de Yannick Chassaing, 39 ans, moniteur dans un centre de vacances de Choisy-le-Roy. Il «était reconnu depuis 14 ans. Il avait tous les diplômes requis», a dit à l'AFP le maire de Choisy-le-Roi, Daniel Davisse, joint par téléphone en Haute-Savoie où il s'est rendu.

Selon les gendarmes, «il a beaucoup plu ces derniers jours et il devait y avoir beaucoup de courant». «Le premier moniteur a dû se rendre compte qu'il y avait matière à s'inquiéter et c'est pour cela qu'il a plongé», selon eux.

AFP

20Minutes.fr, éditions du 12/08/2007 - 17h29 dernière mise à jour : 13/08/2007 - 22h25

Les plongeurs ont découvert les corps des deux victimes coincés entre des branchages et un rocher.

HAUTE-SAVOIE

Accident de canyoning : la colonie continue

NOUVELOBS.COM | 14.08.2007 | 10:24

Les enfants et les moniteurs ont décidé de "continuer leur séjour". La monitrice blessée toujours dans un état grave.



Illustration (Sipa)

Les enfants et les moniteurs de la colonie de vacances au cours de laquelle un adolescent et un guide sont morts dans un accident de canyoning ont décidé de "continuer leur séjour", a indiqué lundi 13 août Daniel

Davisse, le maire de Choisy-le-Roi (Val-de-Marne), d'où ils sont originaires. Au cours d'un point de presse, il a ajouté : "Notre objectif est que le séjour se termine dans le deuil et la continuité des activités" jusqu'au 23 août. Il a précisé que les enfants avaient passé une "bonne nuit". Lundi après-midi, certains enfants devaient visiter un jardin botanique tandis que d'autres faisaient des activités à l'intérieur du centre. La ville de Choisy-le-Roi gère depuis 44 ans le centre de vacances où s'est produit dimanche à Maglan (Haute-Savoie) un accident de canyoning. En début d'après-midi, une réunion d'information a été organisée à la mairie de Choisy-le-Roi pour les parents des enfants du centre de vacances. La réunion, qui a réuni 45 personnes, a débuté par une minute de silence.

La monitrice dans un état très grave

La monitrice blessée lors de l'accident se trouvait toujours dans un état très grave lundi, a par ailleurs indiqué la préfecture de Haute-Savoie. Cette jeune femme de 22 ans qui avait tenté de porter secours aux deux personnes décédées avait pu être ranimée par les pompiers dimanche matin et héliportée vers l'hôpital d'Annecy. Au lendemain de ce drame, les pompiers de Haute-Savoie et des bénévoles de la Croix-Rouge se sont rendus à Morillon pour offrir un soutien psychologique aux cinquante enfants de la colonie de vacances de la ville de Choisy-le-Roi (Val-de-Marne) à laquelle participait l'enfant de 12 ans décédé, a précisé la préfecture.

Corps coincés sous les rochers

Les enfants "souhaitent rester sur place", a observé Serge Hulot, maire-adjoint, ajoutant qu'aucun parent n'avait encore "manifesté de désir de rapatriement". "Cela étant, c'est évidemment un désir que nous satisferons" si les parents en font la demande, a-t-il précisé. "Le séjour continue pour la colonie (...) A l'exception des proches de la victime, il n'y a pas eu de départ à ma connaissance", a précisé Benoît Huber, chef du bureau de cabinet de la préfecture de Haute-Savoie. Dans l'immédiat, le maire Daniel Davisse s'est rendu sur place et deux enfants, de la famille de la victime, ont été rapatriés. L'accident s'est produit au ruisseau des Rots dans le canyon de Balme, sur la commune de Magland, alors qu'un groupe de sept enfants d'une colonie de vacances venaient de commencer une expédition de canyoning. Un adolescent de 12 ans n'est pas remonté d'un trou d'eau situé au bas d'un toboggan naturel et le moniteur qui est parti à son aide s'est noyé lui aussi. Leurs corps ont été retrouvés par des pompiers plongeurs, coincés sous des rochers.

"Canyon-école" très fréquenté

La préfecture a précisé que le moniteur était titulaire d'un brevet d'accompagnateur de moyenne montagne et d'une qualification pour encadrer des descentes en canyoning. "C'était un professionnel de ce type d'activité". Après l'audition lundi des sept enfants qui participaient à l'exercice de canyoning, le capitaine Damien Guillon de la gendarmerie de Bonneville a indiqué que le "moniteur avait descendu le toboggan en premier". "Après lui, un premier enfant est ressorti de l'eau tout à fait normalement. Lorsque le deuxième enfant n'a pas refait surface, le moniteur a plongé pour tenter de le secourir". Par ailleurs, le ruisseau des Rots est un "canyon-école" très fréquenté, y compris pour des initiations à la pratique du canyoning, a précisé la préfecture, qui n'a pas interdit l'accès au cours d'eau.

Enquête

L'enquête confiée à la compagnie de gendarmerie de Bonneville et à la brigade de Cluses doit notamment déterminer si le flot du torrent, gonflé par les pluies abondantes dans le département depuis plusieurs semaines, était trop important pour que la sécurité des enfants soit garantie. A l'issue des auditions des enfants, "les circonstances sont quasiment établies" a noté le capitaine Guillon. "Il nous reste à éclaircir l'opportunité d'aller dans ce canyon ce jour-là. Cela peut prendre plusieurs jours", a-t-il ajouté, précisant que le directeur de la colonie de vacances et des spécialistes locaux du canyoning avaient également été entendus lundi. (avec AP)

A ce stade, je pense bien évidemment aux familles endeuillées, au désarroi des organisateurs, des moniteurs et des enfants de la colonie.

Cet évènement touche bien au-delà toute la communauté du canyon, le sujet est d'ailleurs parti en live dans le forum d'un site de référence pour cette activité. Je suis moi-même moniteur de canyon bénévole à l'Ecole Française de descente de Canyon, papa de 2 enfants adolescents dont un en colonie multi activité montagne, justement à la période du drame. Nous pratiquons le canyoning en famille.

Donc, cet évènement m'interpelle à plus d'un titre :

- En tant que cadre de l'activité, qui doit veiller à la sécurité d'un groupe
- En tant que parent, qui envoie son gamin en colonie
- En tant que papa, qui amène des enfants en canyon

Si l'on revient sur la retransmission des évènements ci-dessus, on peut quand même constater :

- qu'on est loin de connaître une version objective des faits le jour de l'accident
- qu'il y a toujours des erreurs et imprécisions dans la retranscription des données (ex : on n'est pas « diplômé de canyoning », car il n'y a pas de Brevet d'Etat créé spécifiquement pour cette activité, enfin si, dans les îles tropicales ! Par contre, on peut parler d' « habilitation » à encadrer cette activité de manière rémunérée, après avoir passé une « qualification complémentaire ».

Concernant la procédure :

- toute est en règle et c'est tant mieux, le moniteur a fait « ce qu'il fallait » concernant l'obstacle : l'enfant n'est pas passé en premier tout seul, vu les conditions, c'était un peu étonnant quand même.
- il y avait-il trop d'eau : peut-être, mais le canyon était praticable ou du moins, quelqu'un comme Yannick, qui encadrait depuis très longtemps cette activité et qui connaissait ce canyon comme sa poche l'a jugé comme tel. En plus, un canyon où la plupart des obstacles peuvent être contournés...

Pour autant, l'accident a eu lieu, alors on fait quoi pour l'avenir ?

Il me semble qu'il serait bon d'agir sur plusieurs axes :

- ça fait des années que les fédérations aimeraient qu'on reconnaisse l'activité canyon en tant qu'activité spécifique, qu'on crée un Brevet d'Etat adapté à cette activité, ou la part de l'eau vive par exemple aurait une plus large place. Ce thème a d'ailleurs largement été repris par les médias dans le cadre de cet accident. Donc, OUI, plus de formation et surtout mieux ciblée, peut amener à mieux appréhender les difficultés d'1 obstacle. Les nombreuses années d'expérience de Yannick ne lui ont pas permis de déjouer ce piège, alors imaginez un diplômé avec peu d'expérience. Par ailleurs, facile à dire après, Yannick avait certainement la possibilité de mieux sécuriser l'endroit, et donc il y a eu une erreur de jugement sur cet obstacle. Une corde servant de guide entre le haut et la monitrice aurait certainement pu permettre un franchissement en sécurité.

- concernant la procédure : Yannick s'est trouvé en difficulté. Pour aller bien, il devait se dédoubler à ce moment là. Donc, ici, tout en respectant la procédure imposée par les textes, il s'est trouvé en difficulté.

Plutôt que tout le monde reste à la maison comme c'était le cas apparemment les jours précédant cette sortie, augmenter l'encadrement ponctuellement quand les conditions l'exigent peut permettre plus de fluidité et une sécurisation supérieure de certains obstacles.

Il me semble qu' associer un aide pas forcément un pro, mais éventuellement un moniteur fédéral canyon avec possibilité de rémunération ponctuelle en tant qu'aide par exemple, serait susceptible d'aller dans le sens de plus de sécurité. La monitrice accompagnatrice n'est pas sensée avoir ces compétences là, elle accompagne les enfants...

Paradoxalement, le carcan imposé par la loi, tout en assainissant l'activité, est parfois lui-même accidentogène puisqu'il ne permet pas ce type de support...

- Un canyon ayant subi une crue pourrait être reconnu et parcouru avant une descente impliquant des mineurs de colonie de vacances. Bien sûr, c'est pas une garantie, le risque 0 n'existe pas. Les cours d'eau sont en perpétuelle mutation, mais c'est d'autant plus vrai après une crue. Cette reconnaissance mettrait en première ligne les cadres, mais pas des mineurs venus en vacances...

Vous pouvez réagir à ces réflexions en m'écrivant sur : yelsub (@gmail.com)

Accident de canyoning de Magland: la mère de l'enfant envisage de porter plainte

AP | 14.08.2007 | 08:17

"Je veux savoir s'il y a eu des négligences", déclare mardi dans "Le Parisien/Aujourd'hui en France", la mère d'Hélias, l'enfant de 12 ans décédé dimanche à Magland (Haute-Savoie) lors d'un accident de canyoning. Selon le quotidien, la famille "envisage très sérieusement de porter plainte".

"Je veux savoir ce qui s'est passé", déclare la mère de l'enfant, Zarah, dont l'identité complète n'est pas donnée par le journal. "Je veux savoir s'il y a eu des négligences. Cela ne me rendra pas mon fils mais je le fais pour les enfants, pour qu'on ne revive plus un tel drame dans une colonie", explique-t-elle.

"L'encadrement ne semble pas parfait", estime aussi une tante du garçon, Samira.

D'après le récit d'un cousin d'Hélias, présent lors de la sortie, cité par une autre tante, Hayet, "le premier enfant qui a fait la descente s'est légèrement blessé. Pourquoi les moniteurs n'ont pas arrêté tout de suite si c'était dangereux? (...) Pourquoi les enfants n'étaient-ils pas vêtus de gilet de sauvetage?", s'interroge-t-elle.

L'enquête menée par les gendarmes révèle pourtant, selon "Le Parisien", que les enfants étaient "bien équipés".

La monitrice de 22 ans blessée lors de l'accident qui a coûté la vie à l'adolescent et au guide de canyoning, pourtant diplômé, se trouvait toujours dans un état très grave lundi selon la préfecture de Haute-Savoie. La majorité des enfants ont décidé de poursuivre la colonie. AP

Accident de canyoning: la mère d'Hélias va se rendre en Haute-Savoie

20Minutes.fr avec AFP, éditions du 14/08/2007 - 15h17

La mère d'Hélias, le garçon de 12 ans mort noyé avec un moniteur lors d'une descente en canyoning dimanche en Haute-Savoie, va se rendre sur place, où elle sera entendue par les gendarmes, a-t-on appris mardi de source judiciaire.

La vice-procureur de Bonneville (Haute-Savoie), Aude Enderlin, n'a pas précisé la date à laquelle la mère d'Hélias serait entendue, mais elle a souligné que la mère pourra déposer plainte au terme de cette audition si elle le souhaitait.

La magistrate a par ailleurs expliqué que l'autopsie du corps d'Helias "a été pratiquée hier (lundi) et a bien confirmé la noyade".

En outre, il ressort des auditions que les enfants "avaient tous été parfaitement équipés, que leur matériel avait été vérifié et qu'ils avaient tous été informés des conditions de cette sortie" avant leur départ, a-t-elle poursuivi.

Les enquêteurs vont maintenant interroger Météo France sur le volume des précipitations sur la zone, afin de connaître le débit du cours d'eau et évaluer le niveau de danger au moment de l'excursion.

Le canyon emprunté par le groupe "n'a jamais été fermé cette année. Aucun règlement n'interdisait de l'emprunter", a toutefois relevé la magistrate.

© 2007 AFP

Dépêches AFP GRENOBLE, 16 août 2007 (AFP)

Accident de canyoning: la mère d'Hélias reçue par le directeur d'enquête

La mère d'Hélias, le garçon de 12 ans mort noyé avec un moniteur lors d'une sortie canyoning dimanche en Haute-Savoie, a été reçue mercredi par le directeur d'enquête, qui lui a expliqué les circonstances du drame, a indiqué le parquet de Bonneville (Haute-Savoie).

La mère d'Hélias "a été longuement reçue par le directeur d'enquête --le capitaine de gendarmerie Damien Guillon-- et elle n'a pas souhaité pour le moment déposer plainte, se réservant le droit de le faire ultérieurement", a déclaré la vice-procureure de Bonneville, Aude Enderlin.

La maman d'Hélias était accompagnée de sa soeur et d'une de ses filles. Mardi, elle s'était rendue sur les lieux du drame et au funérarium pour voir le corps de son fils.

Par ailleurs, l'accompagnatrice du groupe, âgée de 24 ans, qui s'était jetée à l'eau pour tenter de sauver l'enfant et le moniteur, est "toujours dans un état stationnaire à l'hôpital d'Annecy", a indiqué Mme Enderlin.

Sur le plan judiciaire, l'enquête touche à sa fin. "Lorsque nous aurons tous les éléments en notre possession, nous déciderons d'éventuelles poursuites si des responsabilités sont mises en évidence", a souligné la magistrate.

Si la responsabilité du drame est attribuée uniquement au moniteur de canyoning qui encadrait le groupe, le parquet classera l'affaire sans suite, a précisé Mme Enderlin.

Le drame s'était produit dimanche matin au canyon Balmes, au ruisseau des Rots, sur la commune de Maglan (Haute-Savoie).

Un groupe de sept enfants d'une douzaine d'années, membres d'un centre de vacances de Choisy-le-Roi (Val-de-Marne), participait à une expédition canyoning, assisté d'un moniteur diplômé et d'une accompagnatrice.

Après la descente d'un toboggan naturel, le jeune Hélias s'était retrouvé coincé dans des branchages et s'était noyé. Le moniteur s'était lui aussi noyé en tentant vainement de le sauver.

.....

REACTIONS sur le site du NOUVELOBS.COM : (ordre chrono inverse...)

un parent inquiet

Que faire avec colonies de vacances ?

Ces colonies qui font faire toutes sortes d'activités risquées à nos enfants sans nous demander notre avis. Que faire ? le 15.08 à 14h25

Michel Merlin

Prudence et pondération

Stéfan 14.08 à 11h57, je ne pense pas que "engueuler des touristes qui se permettaient de cueillir des fleurs" ou "pousser une soufflante à quiconque ne respectait pas les consignes" soit un signe de prudence, qui implique au contraire pondération, conscience des réalités, et par conséquent respect d'autrui et modestie ; au contraire, ce seraient plutôt pour moi des signes de superficialité et d'hypocrisie. Non, ce qui donne un bon signe en faveur de Yannick, c'est qu'il ait *ensuite* fait son devoir jusqu'à un point (qui lui a coûté la vie) qu'aucun de nous ne peut être sûr d'égaler tant que nous n'y sommes pas confrontés. De même pour l'animatrice qui n'en a pas fait moins.

De toute façon, ces 2 personnes ont déjà payé bien plus que leur éventuel dû, et ne sont plus là pour répondre ; abstenons-nous donc de les critiquer, et pensons aux 3 familles réunies dans ce malheur.

Versailles, Wed 15 Aug 2007 14h02 +0200 le 15.08 à 14h02

un prof de kayak

@ Stéfan

Je conteste l'appellation de sport pour le canyoning. C'est plutôt une activité à très haut risque. Elle procure des sensations fortes qui plaisent aux jeunes mais elle constitue un risque inutile. Je pratique la descente en eau vive en canot et kayak depuis plus de 25 ans. Il faut comprendre que lorsque vous êtes dans une embarcation vous êtes grandement protégé mais lorsque vous vous plongez dans la rivière vous acceptez de vivre dans la partie de

l'environnement que vous ne voyez pas. Il peut y avoir des obstacles, des débris, des fosses avec des courants sous-jacents. Même un moniteur expérimenté est incapable de voir ces choses de la berge et ne saurait reconnaître d'une fois à l'autre si les conditions de la rivière se sont détériorées. Alors c'est à chaque fois un coup de dé et s'il n'y a pas de catastrophe, le risque est tout de même inutile. le 14.08 à 13h49

un éducateur physique

@ Stéfán

J'ai vu les images télé des jeunes de 12 ans poussés par un adulte dans ce que vous appelez des tobogans naturels et tomber les pieds les premiers dans un trou d'eau dont on se demande s'il est assez profond pour amortir la chute. Je ne suis pas surpris d'apprendre que les accidents les plus fréquents sont les fractures des chevilles. Dans le kayak de rivière que je connais bien et que j'ai enseigné les plus grands risques sont associés au débit et aux fosses dans lesquelles on peut être emprisonné. Comment se fait-il que le moniteur se soit fait piéger lui-même. Il n'a donc pas vérifié avant de s'y rendre avec les enfants, lui ou quelqu'un de l'organisation. Quant à la théorie IL N'Y A PAS DE RISQUE ZÉRO, elle n'est pas valable pour un fournisseur de service, car il a la responsabilité de ne pas exposer sa clientèle à un risque indu et évitable. Dans ce cas-ci une bonne évaluation avant la sortie aurait évité la tragédie. le 14.08 à 13h22

Stéfán

A ceux qui critiquent...

Pour faire suite à mon msg précédent :

Merci aux critiqueurs de tout genre, aux "y a qu'a faut qu'on", d'arrêter d'écrire n'importe quoi.

1/ Yannick avait déjà de mon tps annulé des sorties si les prévisions météorologiques n'étaient pas convenables.

Alors l'argument comme quoi il ne faut pas avoir peur d'annuler au risque de rembourser ses clients... Le Chalet Bécard n'était d'ailleurs pas considéré comme un client. Yannick était devenu un ami, que l'on invitait lors des soirées etc...

Ce n'est pas un "fournisseur" que la colo perd, mais un copain, une vieille connaissance !

2/ Y a-t-il un seul guide qui fait une descente complète d'un cours d'eau avant de s'y aventurer dès 9h30 du matin avec ses clients ? ou qui parcourt complètement un sentier de randonnée juste avant de le refaire avec ses clients ?

Le risque 0 n'existe pas. Yannick le savait, comme toute personne adulte responsable. Mais on ne va pas s'arrêter de vivre pour autant.

Arrêtez de vouloir punir untel ou untel.

le 14.08 à 13h03

Stéfán

Arrêtez tout !!

Arrêtez de critiquer untel ou untel !

Personnellement, je connaissais bien Yannick. J'ai été animateur et directeur adjoint dans ce centre de vacances .

Je connais donc tous ceux que vous voyez à la télé etc.. notamment le directeur qui est un ami.

1/ Yannick était très scrupuleux sur la sécurité et l'encadrement des enfants. Il n'hésitait pas à pousser une soufflante à quiconque ne respectait pas les consignes, notamment à engueuler des touristes qui se permettaient de cueillir des fleurs dans une réserve naturelle de Samoens

2/ Le centre de vacances lui-même, par l'intermédiaire de son Dir. Dominique LOISEAU,

est scrupuleux quant à l'organisation des sorties (rando, rafting etc...)
 Pour finir, je pense énormément à Yannick qui n'a pas hésité à plonger pour sauver ce gamin, au péril de sa vie. A cette animatrice qui a fait la même chose, bien que n'étant qu'une "simple" animatrice de centre de vacances.
 Je pense aussi à sa femme et sa fille que j'avais eu le plaisir de rencontrer.
 le 14.08 à 11h57

Lou Boumian

@DTP

L'application du principe de précaution (PP), lorsqu'on encadre des enfants, n'a rien à voir avec la recherche du risque zéro (qui n'existe évidemment pas). Le PP impose, lorsqu'on a affaire à des enfants, à ne pas prendre de risques inconsidérés ou mal évalués en leur nom. Or les risques semblent avoir été très mal évalués puisqu'un hydraulique et/ou un obstacle capable de retenir et noyer un adulte était présent sur le parcours. Soit les encadreurs ont commis une grave erreur d'évaluation (par négligence ou par incompetence), soit ils étaient au courant des risques et ils ont décidé de les faire encourir aux enfants. Le PP consiste simplement à savoir dire OK, aujourd'hui c'est trop dangereux, on modifie le programme de la journée, même si les gamins trépignent d'impatience d'y aller. C'est à ça, avant tout, qu'on reconnaît un un professionnel : savoir apprécier les conditions, et ne pas hésiter à décevoir et à dire "on n'y va pas aujourd'hui" quand le danger est trop grand. le 14.08 à 04h29

Phil

moniteur

Moniteur de kayak et de voile en été, moniteur de ski en hiver pendant des années, j'ai eu l'occasion de constater que les gens, avec leur habitude d'être assistés et leur conviction de pouvoir acheter une performance personnelle incluse dans le package pouvait être inconscients en étant persuadés que, quoiqu'il arrive, l'organisation avait tout prévu. Dans le cas qui nous occupe, c'est peut être une erreur d'appréciation du moniteur quand aux conditions du jour. Toutefois, et avant de faire la chasse aux responsables quand un accident survient, il faudrait que les gens arrête de croire que la mer, la montagne, la rivière sont des cours de tennis ou quelqu'un sera toujours là pour les secourir. Arrêtez aussi de vous identifier aux aventuriers de salon des jeux télévisés soi-disant extrêmes, ces gens là ne prennent aucun risque, c'est 100% bluff, vous par contre, si vous essayez.....

le 13.08 à 23h32

alex moniteur de canyoning

réaction photo

Je ne connais pas les éléments complets de cette histoire mais je sais que je n'ai pas souhaité emmener de clients ce week end vu les conditions climatiques de la semaine dernière. La photo associée à cette dramatique histoire date t'elle du jour même? si oui avez vous vu la couleur de l'eau !!!! et le débit: je rappelle que la pratique de cette activité ne présente pas de risques particuliers pour les enfants à partir du moment où ces derniers savent nager et quand les conditions climatiques le permette. le 13.08 à 22h29

un éducateur physique

du canyoning à des gamins de 12 je n'en reviens pas

Le canyoning est un sport extrême et je ne comprends pas comment on a pu déraper ainsi en permettant sa pratique à des petits qui n'ont absolument pas l'entraînement ni la capacité physique pour se tirer de mauvais pas. Quant au moniteur, il faut une expertise théorique et

pratique mais surtout un bon jugement. Savoir annuler une sortie parce que trop dangereuse même s'il faut rembourser le client et assumer une perte pour l'entreprise. le 13.08 á 21h42

DTP

Risque zéro

@ Lou Boumian : Le principe de précaution n'a rien à voir avec cette situation. Si on l'appliquait, il n'y aurait plus d'activités pour les enfants et surtout pas d'activités sportives. Le risque zéro n'existe pas. La seule chose qu'on peut faire, c'est tout faire pour éviter les accidents sans vivre dans une bulle d'oxygène. C'est donc un équilibre précaire. Il y a un élément que je ne partage pas du tout avec vous : on ne détermine pas le risque (le danger) a posteriori parce qu'il arrive un accident ! On détermine s'il était possible de prévoir l'accident. D'après les dernières nouvelles, le moniteur s'est bien lancé en premier. Difficile, donc, de voir ce qu'on pouvait lui reprocher (sauf si l'enquête montre qu'il a sous-évalué le danger). le 13.08 á 21h26

un moniteur de sport

@ Lou Boumian

vous avez tout à fait raison; d'ailleurs une règle d'or obligatoire consiste pour le moniteur à faire le parcours seul avant le groupe dans des conditions identiques à celles qui prévaudront avec le groupe. Donc, minimiser les surprises et préparer le terrain s'il doit l'être (ôter les obstacles ou les débris). Il faut un diplôme c'est certain mais aussi pratiquer une façon de faire avec professionnalisme. le 13.08 á 21h24

Lou Boumian

Les enfants ne sont pas capables...

... d'évaluer correctement les risques encourus dans le cadre de telles activités à haut risque. Le principe de précaution doit donc s'appliquer. Si un enfant, puis un moniteur expérimenté se noient dans un torrent, c'est que les conditions étaient dangereuses et qu'elles ont été mal évaluées de la berge. Il y a donc eu erreur professionnelle grave dans ce cas et il s'agit d'un homicide involontaire. Des mesures doivent être prises, sinon, d'autres se diront qu'il est normal et admis d'exposer des enfants à des situations marginales. PS: je pratique plusieurs sports en eau vive depuis 27 ans. Je sais qu'il est possible et obligatoire d'inspecter un cours d'eau avant de s'y lancer, à fortiori lorsqu'on y lance des enfants ignorants et incapables de juger par eux-mêmes. le 13.08 á 21h02

Vincent 2

3 jours

(eceleque vous aver deja essayer de jeuner deux jour de suite, juste pour tester)

Oui moi 3 jours on ressent l'affaiblissement général au bout de 3 jours le 13.08 á 20h39

Schtroumpf

Attention, DANGER !!!

A tout ces posteurs qui voudraient éviter les accidents, quelques exemples :

- Habiter dans une grande ville ? toxicité de l'air, cancer du poumon en puissance ...
- Faire des courses ? et tout ces accidents de la route, z'y pensez pas ...
- Aller au boulot ? stress, dépression, ulcères ...
- Se promener ? pitbulls en liberté, branches d'arbres qui tombent, ...
- Sortir le soir ? avec tout ces criminels qui hantent les JTs ...
- Partir en vacances ? et les attentats ...
- Se reproduire ? les MSTs ...
- L'hôpital ? maladies nosocomiales ...
-

En résumé : la vie en elle-même est une maladie sexuellement transmissible, et mortelle à terme. Aucun article de loi ne pourra empêcher cela !!!

le 13.08 á 20h38

Cosimus

un diplôme en canyoning ?

incroyable mais vrai, ça existe comme un bac en commerce. Peut-être faudrait-il davantage insister sur le sport extrême que sur le diplôme du moniteur. le 13.08 à 19h08

Faits d'hivers

Nécrophages... (suite et fin)

Si je témoigne aujourd'hui, c'est pour m'associer à la famille du garçon de 12 ans et leur dire à quel point mes pensées leurs sont adressées, et souhaiter aussi un grand courage à celle de la monitrice blessée. Je compatis profondément à leur malheur.

Pour la famille du moniteur, je leur présenterais moi-même mes condoléances car il ne s'agissait pas moins de mon cousin, et que, trop loin pour soutenir ma famille, j'aurais voulu rendre un dernier hommage à Yannick, passionné de la nature et des gens, et qui a toujours su faire le bien autour de lui. Je regrette de ne pas avoir eu l'occasion de pratiquer le canyoning avec cet homme...

Aussi malheureux soit-il, il ne s'agit là que d'un accident (bête) qui laissera des marques, éventuellement non aggravées par certaines accusations infondées... Merci. le 13.08 à 19h04

Faits d'hivers

Nécrophages... (suite)

D'après les autorités locales, il s'agit du premier accident grave au cours de ce type d'activité depuis près de 25 ans. De plus, qu'il s'agisse des encadrants, des participants ou des parents (dans le cas de mineurs), tous le monde est conscient des risques. Et aux détracteurs, je voudrais rajouter qu'une simple descente d'escaliers est dangereux.

Pour ceux qui n'en n'ont pas assez, qu'ils se rassurent en se disant que le "prétendu coupable" a péri lui aussi... Mais ne lancez pas d'accusation sans en pesez les conséquences. Sachez que le moniteur en question était expérimenté (il pratiquait le canyoning dans la région depuis près de 15 ans, a gravi plusieurs fois l'himalaya...), qu'il a peut être commis une erreur (grave de conséquence) qu'il laisse aussi une petite fille de 8 ans derrière lui... le 13.08 à 18h31

Faits d'hivers

Nécrophages...

Bien d'accord avec ceux qui pensent que cela ne méritait certainement pas les gros titres des JT dans une affaire qui reste, malgré la gravité, un fait divers. Malgré ses dizaines de milliers de morts quotidiens l'Afrique (un exemple parmi d'autres) ne fait pas partie des préoccupations premières de l'actualité. Est-ce trop loin de nous? Je me pose la question... Et dommage que les médias fassent un tel battage autour de cette histoire et mettent un tel point d'honneur à rechercher un coupable. C'est dire à quel point les gens aiment se nourrir de ce genre de malheurs (je trouve cela un peu malsain). Seule la famille du jeune garçon a droit à des explications. Que les autres mangent leur pain dur...

le 13.08 à 18h05

un client

dans le sport extrême les sportifs sont incapables de maîtriser l'extrême et c'est le client qui passe à la casserole

@ parents des victimes; poursuivez-le pour qu'ils intègrent la Sécurité dans leur équation: Danger + Nature = Pognon le 13.08 à 17h28

un agent de voyage

@ Max00

Pas de risque zéro vous avez raison: c'est plutôt du suicide que de plonger dans un torrent de montagne après les pluies diluviennes que nous avons eues. Visiblement le moniteur lui-même ne savait pas ce qu'il faisait puisqu'il en est mort. le 13.08 à 17h23

Local

Dommage...

Si au lieu d'aller faire des bêtises dans ce torrent, on avait proposé une dégustation à ces jeunes gens, notamment du succulent SAUCISSON de MAGLAN, accompagné d'une bonne

tranche de tomme, rien de tout cela ne serait arrivé....

Humour morbide j'en conviens. Mais avis aux pleureuses professionnelles: la région de Cluses a Cham' voit des dizaines de morts par an liés au sports de montagnes. Par exemple Maglan a un très bon spot de base jump où régulièrement des malchanceux vont titiller le granit à 50m/seconde....ou la station de Flaine sur la même commune compte au moins 2/3 morts par saison dans le meilleurs des cas.

La Montagne, c'est Dangereux. le 13.08 à 16h12

democracy

pas de bol

La faute à pas de chance surtout

Mais il faut comprendre les victimes qui ont besoin d'identifier des responsabilités si faibles soient elles.

On pénalise le risque pris par les personnes qui de près ou de loin auraient pu éviter le dommage.

Et tout ça va finir devant le tribunal correctionnel. Nous sommes tous des prévenus en puissance...

PS:Marre des faits divers qui s'ils méritent d'être traités ne nécessitent peut être pas les 1ères pages des JT et des hebdo... le 13.08 à 16h07

Otmane

OUVREZ LES YEUX

A vous entendre parler on dirait que la mort est quelque chose de rare voir que c'est une sorte de problème qu'on pourra éviter!!

Dans le monde, des centaines voir des milliers d'enfants meurt, de famine (eccc vous avez déjà essayé de jeuner deux jours de suite, juste pour tester) de maladies graves, et encore plus horrible les guerres, vous en faite quoi?

Et maintenant, un enfant est mort au suite d'un accident de randonnée (j'aimerais aussi savoir combien de gens sont morts se jour la suite a des accidents) et on veut interdire carrément au gens la liberté de se promener, de s'évader un peu des climats de ces villes polluées. IL n'y a plus de place pour l'aventure.. le 13.08 à 15h50

Michel Merlin

"Critique" contre "Action"

Echié Jean 15h06, vous dites « la culture du risque ..l enseigner à de si jeunes gens je trouve cela criminel ». Les personnes que vous qualifiez ainsi ont certes conduit des enfants au devant d'un certain risque - mais ils se sont aussi jetés à l'eau pour les secourir, sous le même risque, càd au péril de leurs vies. Alors pour vous et moi devant nos écrans il est confortable de les accuser ; nous ne risquons même pas qu'ils nous répondent...

Versailles, Mon 13 Aug 2007 15:48 +0200 le 13.08 à 15h48

max00

@Alain

Tout a fait d'accord avec vous ...

Comprendre les raisons d'un tel accident est essentiel ... au moins pour tenter de limiter le risque à l'avenir et éviter autant que possible qu'un tel drame se reproduise.

Pour autant, je voulais exprimer l'idée que malheureusement nous ne pouvons que limiter le risque et non pas le faire disparaître ... chose que nous avons tendance à oublier avec notre sacro saint principe de précaution (qui est plutôt un principe de stagnation).

Enfin, si je suis attristé par l'épreuve que traversent les familles des disparus, je suis aussi triste pour cette monitrice qui "pourrait être en cause" ...

comprendre les raisons de l'accident ce n'est pas la même chose que chercher un coupable à tout pris ... je trouve que notre société semble trop souvent opter pour le deuxième choix.

max le 13.08 à 15h32

Alain

@max00

Bien sûr, mais une fois la période d'association aux douleurs des familles, il faudra quand même comprendre :

1. pourquoi l'enfant a sauté le premier ?
2. pourquoi les moniteurs ont sous-estimé le danger alors que la brusque montée des eaux de ces derniers jours était parfaitement connue et qu'ils ont une formation adaptée.
3. pourquoi les gilets et protection n'ont pas joué, ni pour l'enfant ni pour les deux accompagnateurs

A priori c'est un endroit très fréquenté, il devait donc y avoir foule pour descendre dimanche. A ce stade de connaissance des faits, c'est incompréhensible pour moi. le 13.08 à 15h14

Beru

Société risque zéro

A mon avis le débat n'est pas de savoir si oui ou non les canyoneurs retournent des petits cailloux ou tuent des larves de polonais cachées sous des pierres.

Ce qui me choque dans cette histoire c'est que l'on vit dans une société risque zéro. Des gens pratiquent une activité "extrême" donc très risquée. Un accident survient, ce n'est guère étonnant, bien que regrettable. Et là on se met à chercher QUI (mais bon dieu, qui?) est responsable de ce drame.

Pour nous sécuriser, nous, pauvres petits occidentaux flippés, on a prévu un système très malin : il y a un responsable pour tout. C'en devient ridicule. Un poteau de foot s'écroule? C'est le maire de la commune! Un accident pendant un sport extrême? C'est le moniteur!

Il faudrait qu'un jour on accepte que la vie est une activité risquée.

Mes condoléances à la famille.

le 13.08 à 15h07

Echié Jean

@

quel sport ! toujours braver tenter le diable s'exposer vivre sur la corde raide la culture du risque ..l'enseigner à de si jeunes gens je trouve cela criminel . seul l'adulte aurait dû trouver la mort en sautant le premier et ainsi éviter celle de l'enfant . j'espère que les parents porteront l'affaire en justice et réclameront le maximum de dommages et intérêts à cette école de canyoning afin qu'ils cessent toute activité ces meurtriers le 13.08 à 15h06

Michel Merlin

Ne pas juger sans savoir

L'article omet (au moins) 3 informations factuelles, rapportées ailleurs, qui peuvent avoir leur importance :

- le 1er enfant à se lancer dans le toboggan est ressorti normalement. Ce n'est que le 2ème enfant, puis le moniteur plongé à son secours, qui après s'être lancés n'ont pas reparu.
- la monitrice a eu la présence d'esprit de donner son portable aux enfants avant de s'élancer à son tour.
- les personnes connaissant le canyoning, les lieux et le moment, ont visiblement de la peine à s'expliquer l'accident.

Donc ne jugeons pas trop vite, surtout à l'encontre de ceux qui ne sont plus là pour se défendre - et qui en outre sont morts d'avoir, une fois l'enfant en détresse, fait tout leur devoir, à un point qu'avant que ça nous arrive, nul d'entre nous ne peut être sûr de faire.

Versailles, Mon 13 Aug 2007 15:04 +0200 le 13.08 à 15h04

lolo57

Avant ma réaction suivante

Toutes mes condoléances aux familles de victimes. le 13.08 à 14h47

lolo57

Ras le bol

J'en ai marre de ces écolos radicaux qui font que l'écologie politique est aux fonds du trou. Je suis écologiste, j'essaye de faire à mon échelle des efforts, j'ai choisi ma voiture en fonction du CO2 rejeté, je trie mes ordures, j'ai remplacé mes ampoules par des ampoules basses consommations, j'ai des chasse d'eau à faible débit... et je voterais écologiste s'il n'y avait pas ces écologistes extrémistes, qui interdisent avant de comprendre, pour moi l'écologie c'est de faire en sorte que nos enfants puissent continuer à utiliser la nature à leur profit et pour leurs plaisirs à l'avenir et donc avoir une gestion responsable des réserves naturelles. Pour les écologistes radicaux c'est la nature qui passe avant l'homme. le 13.08 à 14h46

Aude Source

@encore et encore

Peu docte, en fait, est votre idée.

M'envoyer chez Doctissimo?

Puis-je moi-même vous suggérer

De retourner à vos dicos ?

Outre le fait, mais pourquoi pas,
De n'apporter nul argument,
Votre prose est un exsudat,
Vulgaire et vague suintement.

Moins encore que le canyoning,
Ne respecte la rive, la rivière,
Avec vous, c'est la rime, le vers,
Que d'emblée l'on extermine!

De l'autoqualifier "poème",
Monsieur je ne vous permets pas!
Car c'est la poésie elle-même
Que, mon Cher, vous insultez là !

le 13.08 à 14h35

max00

triste ...

Dans toute activité à risque il y a des accidents.

Rien que de tres normal jusque la, meme si c'est evidement regrettable.

Peut-etre faudra-t-il expliquer aux citoyens que le risque zero, cela n'existe que lorsqu'on est mort (et encore personne n'en est revenu pour confirmer cela) ... et que pratiquer des activites sportives a risques, cela augmente le risque d'accident (pardon pour cette trivialite qui semble pourtant echapper a certains).

J'avoue que je suis tres triste pour les familles de ces disparus, et tres triste aussi pour les moniteurs qui devront vivre avec des morts sur la conscience ainsi que supporter le batage mediatique autour de ce regrettable accident.

max le 13.08 á 14h32

encore ? ;o)

Ah merci, j'en pleure de joie

Oui, ça s'est de la réponse comme il faut! ;o) le 13.08 á 14h22

Aude Source

MODERATRICE ? MODERATEUR ? Mais POURQUOI ??

Modérateurs, mais répondez au moins !

Vous censurez en désaccord total avec les règle que le Nouvel Obs indique!

Vous croyez que je n'ai que ça a faire ?

Quand je viens faire vivre les forums du Nouvel Obs (qui vous assure un emploi, soit dit en passant), j'empiète sur mon temps libre.

Si je prends le temps de rédiger une réponse et ensuite une question, sur la raison pour laquelle on me censure cette réponse, la moindre des chose, Modérateurs, serait que vous me répondiez !

le 13.08 á 14h08

encore et encore

aude mes 2 sources

Un petit poeme pour te dire de la :

"Eau de mon puit qui surgit dans la nuit,

Pourrais tu eviter de venir bloguer ici

C'est vrai, que tu as un gros problème sur le coeur,

mais, il vaud mieux ici t'abstenir de dire des couleuvres

Va voir sur doctissimo, le lieu dont tu dois t'impregner, il vaut mieux,

A bientôt, que dis'je, à ton bienheureux..." le 13.08 á 14h04

Aude Javel (cette fois)

Aux Modérateurs (je suis très surprise)

"Conditions de modération : Avec la participation croissante des internautes aux réactions aux articles, et le risque inhérent à ce que des propos injurieux ou diffamatoires empêchent un débat serein, Nouvelobs.com a, depuis le 20/2, mis en place un système de modération systématique par la société Concileo, a posteriori. Les internautes verront donc leurs réactions s'afficher immédiatement de manière à ce que le site reste fidèle à son ambition de débat en temps réel mais, dans un délai maximum de 30 minutes à compter de leurs publications, Concileo s'engage à supprimer les réactions qui seraient contraires à l'éthique ou à la loi."

En quoi mon dernier message était-il contraire à ces conditions ?!

Je ne comprends pas ! Je n'ai pas dérogé à la règle! A quoi bon donner l'occasion de discuter si vous ne jouez pas franc-jeu et ne respectez pas votre propre règle?

Y'a-t'il d'autres "Conditions de modération" que je n'aurais pas lues, ailleurs sur le site du Nouvel Obs ?

Merci. le 13.08 à 13h41

Aqua Sassert

un sport extrême pas du tout écologique

Dans la même catégorie, le vtt en montagne et en forêt et la spéléologie qui saccage tout.

Les "spécialistes de l'extrême" ne cessent de s'ingénier à inventer ce qui vous fera vivre sur le maximum d'adrénaline. Mais la conservation du patrimoine naturel ? Où sont les écologistes ? Pas tous à arracher du maïs transgénique j'espère. le 13.08 à 13h25

@Aude Source

votre post

fleure bon le fanatisme aveugle à tendance eugéniste.

Respectons la nature, soit, je suis un fervent défenseur de celle-ci face aux gaspillages inutiles et pollutions volontaires. De là à cautionner une réaction telle la votre face à l'activité visée, ça frise l'hystérie.

Un peu de bon sens et de modération ne vous ferait pas de mal ! le 13.08 à 12h21

urorebleue

pitié

Cessez ce bavardage. Eau de source tarrissez vos propos. Il y a deux morts dans ce drame.

Ni vous ni personne ne les fera revenir. Ce n'est vraiment pas le moment de jouer les donneuses de leçon. Toute ma désolation aux familles le 13.08 à 12h04

Soina06

Drole de réaction d'Aude....

Surpris par autant de haine à l'encontre de gens dont je fais partie qui pratiquent une activité Pourquoi affirmer des choses qui sont fausses quant à l'impact du cannyisme sur les échos système, il est prouvé par des études scientifique, que la pratique du cannyon ne gêne en rien les habitants des lieux.. Pour référence, voir les études diffusées par la Fédération Française de Spéléo, la FFME ainsi que l'école Française de descente de Canyon. Enfin c'est pas ce genre de polémique stupide a mon goût qui réglera le problème des accidents hélas trop nombreux.

Cependant, j'attire votre attention sur un point si les fédérations sportives comme celle de speleo, montagne le Caf, et l'école Française de descente de Canyon proposent des formations de cadres, qui durent plusieurs jours, voir plusieurs semaines afin de garantir au mieux la sécurité des gens que nous accompagnions (gratuitement) il n'en n'est pas de même pour les professionnels qui eux se font payer grassement le 13.08 à 12h00

Aude Source

@Alain

Vous délirez sur "ma jouissance morbide", vous ignorez tout de moi. Mais soit.

Vous me proposez:

«Celle qui ressemble aux morts
Qui sont morts pour être aimés »

N'attendez pas qu'il soit morts pour les aimer !

Les aimer, c'est les faire vivre !

Les faire vivre c'est leur donner une Planète vivable !

Leur donner une Planète vivable, c'est ne pas la saccager en une ou deux générations !

le 13.08 á 11h45

Alain

Insensible
@Aude Source

La jouissance morbide qui transparait dans votre réaction à ce drame est écœurante.

je vous offre ceci pour soigner votre âme insensible

"Comprenne qui voudra
Moi mon remords ce fut
La malheureuse qui resta
Sur le pavé
La victime raisonnable
A la robe déchirée

Au regard d'enfant perdue
Découronnée défigurée
Celle qui ressemble aux morts
Qui sont morts pour être aimés ... " le 13.08 á 11h09

74

Plus dangereux que le canyon
Aude source a raison, interdisons les canyonneurs, souhaitons leur mort,coincés sous des
rochers et ,tient, interdisons aussi l'être humain.Et oui les convictions de certaines personnes
sont plus dangereuses pour l'homme qu'un canyon.
Une pensée sincère pour les familles. le 13.08 á 10h41

Aude Source

Avant de réagir, dites-vous ? J'irais même plus loin...
Il faut réfléchir avant d'AGIR !

Evidemment qu'il y a moyen de construire autrement !
De pêcher autrement ! De se promener autrement ! De se baigner autrement !
De se chauffer autrement, de consommer autrement, de tirer la chasse autrement, de trier
autrement, de récupérer autrement, de s'instruire autrement, de produire autrement, de rouler
autrement, de s'amuser autrement mieux, de travailler moins autrement pour gagner
beaucoup plus autrement aussi !

Je vous laisse réfléchir à bien d'autres exemples mais je pourrais vous en citer deux pages
entières.

le 13.08 á 10h34

dupont

Hyperactivités
Tout cela n'est que le résultat des hyperactivités, sur le modèle de l'hyper omniprésident, qui
font du gain le seul moteur de l'action humaine de nos jours. La suppression des cours de
canyoning de ce dimanche 12 août aurait signifié "un manque-à-gagner" pour les moniteurs et
le club. Il faut "travailler plus pour gagner plus". Par tous les risques. le 13.08 á 10h31

broc

@aude source
pour réagir à vos propos,
que de belles paroles!!!

A vous entendre, vous ne devez pas mettre un pied dehors. il faudrait dénoncer également les pêcheurs qui mettent les pieds dans l'eau, les chasseurs qui foulent les sentiers, les promeneurs également, les baigneurs au bords de mer et océan, etc.... on peut même aller plus loin, par exemple construire sa maison sur un terrain. je vous laisse réfléchir à bien d'autres exemples mais je pourrais vous en citer une page entière et ce n'est pas le but de mon intervention.

il faut réfléchir avant de réagir.

c'est un accident dramatique, toutes mes condoléances aux familles. le 13.08 à 10h17

jeanrene

évaluation des dangers

On est verbalisé pour un portable au volant, pour 57 au lieu de 50 en ville, Ceinture non bouclée entre l'épicier et le boulanger, etc etc mais là il n'y a aucun danger ! le 13.08 à 09h58

Aude Source

Semaine de l'Eau !

On interdit les Boosters à cause de deux morts à la Foire des Loges, hé bien, que l'on interdise aussi le canyoning, tiens !

C'est la "Semaine de l'Eau" cette semaine, l'occasion de faire un geste en faveur de l'environnement et de la protection des cours d'eau.

Il n'y a aucune raison valable à laisser nos rivières être vandilisées et voir leur fonds et berges saccagées, simplement pour le plaisir de quelques inconscients prêt à sacrifier la Planète sur l'autels de leur plaisirs futiles !

Parcourir à pieds - et en groupe qui plus est - le fond d'une rivière, tue la rivière !

le 13.08 à 09h43

Aude Source

Vandalisme touristique !

Ca vous viendrait à l'idée, en parcourant une grande forêt, et apercevant le monticule d'une magnifique fourmillière en pleine activité, d'aller balancer un coup de pied dedans ou de farfouiller avec une branche dans les épines de sapins qui constituent leur édifice ?

Franchement ?

Hé bien, quand vous faites du canyoning, vous bousillez des kilomètres d'habitats organiques indispensables à la santé de l'ENSEMBLE du réseau hydrographique (de la source à la mer), ainsi qu'à celle des abords et des berges !

La seule excuse que vous aviez avant que je n'écrive ces lignes, c'est que vous l'ignoriez ou feigniez de l'ignorer.

Maintenant, vous ne pourrez plus !

le 13.08 à 09h06

Aude Source

@zioup2

Sauf que le canyoning est une saloperie pour nos rivières !

Le fait de parcourir à pieds le fond d'un cours d'eau est une catastrophe pour la flore et la micro-faune (et donc la macro aussi) qui vivent sur ces fonds et abords.

A l'échelle locale, le fait de déplacer un galet représente un cataclysme pour les micro-organismes qui y avait élu domicile.

La santé d'une rivière dépend de la stabilité et de la variété des espèces qui peuplent sa vase, ses galets et ses fonds !

Abîmez une seule brique et l'édifice fragile s'écroule.

Les cris et le simple passage des "canyoneurs" est aussi une pollution pour la faune qui vit le long des berges !

Et vous vous voudriez en plus que l'on balance des manequins tests grandeur nature dans les torrents ?

Et alors quoi ? S'il reste coincé dans un rocher ?

On abandonne la balade, on rentre chez soi et on laisse le mannequin là ?

Au moins, l'avantage de ne pas utiliser le mannequin, c'est qu'on oblige les pompiers à rechercher les corps coincés et à éviter une pollution encore plus grande de nos rivières.

Désolée d'être si crue. le 13.08 á 08h52

zioup2

c'est terrible

C'est terrible, mais vu l'expérience du moniteur, il n'y a rien à dire. Juste un manque de chance évident. Vraiment je pratique ce sport et je comprends bien ce qui s'est passé.... C'est à se demander si avant chaque toboggan, il ne serait pas obligatoire de "jeter" un mannequin lesté dans les mêmes conditions de poids et de volume.

Ce mannequin pourrait être constitué de plusieurs parties (pour le transporter) et être obligatoire pour des sorties de groupe dans des cours d'eau de certaines catégories à définir pour le canyoning..., car ici, il semble qu'un sensible changement de débit ait modifié la configuration des remous de placage sous-marin.

le 13.08 á 08h18

.....

Plus de 30 articles sur l'accident rassemblés sur cette page :

<http://www.wikio.fr/more/france/paca/savoie?group=26228709&start=0&count=15&sort=0>